



Syndicat National de la Banque et du crédit

Affilié à la Confédération Française de l'Encadrement C.G.C.

☎ 01.42.14.27.20 - Fax : 01.42.14.99.14

Site Internet : www.snbsg.com - Adresse e-mail : snbsg@yahoo.fr

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) :

(En lettres capitales)

Prénoms :

(Souligner le prénom usuel)

Adresse :

(En lettres capitales)

Date et lieu de naissance : **Nationalité :**

Fonction actuelle :

Niveau : **Matricule S.G. :**

Ancienneté dans la fonction : **Année d'entrée S.G. :**

Banque : SOCIETE GENERALE (Groupe ou Service)

Adresse du lieu de travail :

Téléphone travail :

Téléphone personnel :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Déclare adhérer au SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CREDIT S.N.B.

A **Le**

(Signature de l'Adhérent)

COTISATIONS 2010

Techniciens	Cadres
⇒ Niveau A - B: 55 €	⇒ Niveau H : 136 €
⇒ Niveau C - D: 80 €	⇒ Niveau I : 156 €
⇒ Niveau E - F: 85 €	⇒ Niveau J : 178 €
⇒ Niveau G: 106 €	⇒ Niveau K : 196 €

⇒ Hors classe : 228 €

⇒ Retraités et pré-retraités : 1/2 tarif

Cochez le mode de prélèvement souhaité :

- Prélèvements trimestriels**
5 Février - 5 Mai - 5 Août - 5 Novembre
- Prélèvements semestriels**
5 Février - 5 Août
- Prélèvement annuel**
5 Février

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % de la cotisation pour 2010 dans la limite de 1 % des salaires et pensions nets.

NB :
MERCI DE BIEN VOULOIR RETOURNER LE PRESENT BULLETIN accompagné d'un chèque ou d'une autorisation de prélèvement et d'un RIB à la Section Syndicale SNB SOCIETE GENERALE :

physique : TOUR SOCIETE GENERALE/ALICANTE LA DEFENSE
 postale : SNB SOCIETE GENERALE – 75886 PARIS CEDEX 18

ADHERER AU SNB – CFE/CGC,

c'est bénéficier d'une protection juridique et d'une assistance psychologique par téléphone

Le conseil juridique téléphonique

Pour utiliser « SNB ASSISTANCE JURIDIQUE »

Appeler au : 0 821 331 234 (0,12 € TTC/min)

Du lundi au vendredi de 9H à 17H45

Indiquez votre n° d'adhérent SNB

(qui vous sera communiqué par courrier après enregistrement de votre adhésion par nos services).

Pour l'activité salariée

Appeler le SNB au : 01 48 10 10 50

L'assistance juridique

SNB ASSISTANCE JURIDIQUE

Votre Adhésion Syndicale est assortie d'une **Couverture d'Assistance Juridique (sous réserve que vous soyez à jour de vos cotisations)** :

ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE

Au numéro spécial SNB, l'Assureur s'engage à écouter et renseigner les bénéficiaires qui l'interrogent sur tous les domaines du droit et notamment pour les thèmes suivants : habitation, famille, services publics, consommation... Les renseignements fournis ne pourront pas faire l'objet d'une confirmation écrite. Aucun document ne sera adressé aux bénéficiaires et l'information sera exclusivement donnée par téléphone.

LA PROTECTION PENALE ET CIVILE

Vous êtes mis en cause par un client de votre employeur, à l'occasion d'actes de « gestion de patrimoine » effectués en votre qualité de salarié pour des faits relevant de l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations consécutivement à la réalisation d'une infraction à la législation du travail, d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des Lois ou des Règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, d'une infraction pénale y compris en cas de délit de blanchiment.

Vous êtes victime de harcèlement, de discriminations, de menaces, d'injures, de diffamations ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations.

LA PROTECTION SOCIALE ET PRUD'HOMALE

Vous êtes victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression et rencontrez des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de votre employeur, des organismes sociaux (ASSEDIC, CPAM...), des compagnies d'assurances.

Vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de votre employeur car vous rencontrez des difficultés dans l'exécution de votre contrat de travail, vous quittez ou perdez votre emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvenez pas à trouver un accord...

L'assistance psychologique téléphonique : PSYA.

Téléphone : 0.800.715.555

Les adhérents SNB, ainsi que leur conjoint et enfants, ont accès à un service d'écoute et d'accompagnement psychologique 24H/24 et 7J/7, réalisé par des psychologues cliniciens diplômés d'Etat.

Concrètement, ce service vise à :

- ⇒ Offrir à chaque personne qui appelle une écoute active dans les moments de détresse psychique,
- ⇒ L'aider à mettre des mots sur ses affects en l'incitant à exprimer son ressenti,
- ⇒ Faire en sorte qu'elle puisse mieux cerner les événements qui déclenchent sa détresse,
- ⇒ L'aider à retrouver l'équilibre rompu par l'évènement traumatique,
- ⇒ L'informer et la sensibiliser sur ce qui se passe lors d'un choc émotionnel,
- ⇒ Favoriser et faciliter son accès à une démarche thérapeutique.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

n° national d'émetteur

158925

Nom, prénoms et adresse du débiteur

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CREDIT

S.N.B.

2, rue Scandicci 93691 PANTIN CEDEX

Téléphone : 01 48 10 10 50

COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement Guichet n° du compte Clé RIB

Nom et adresse postale de l'Etablissement teneur du compte
à débiter

Date

Signature

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (RICE)